

■ **Banca del Gottardo, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-0255991-1, société anonyme ayant son siège à Lugano (FOSC du 30.10.2006, p. 7). Les pouvoirs de Tron-Lozai Philippe et Genasci-Borgna Carlo sont radiés. Häfliger Marco, secrétaire hors conseil, jusqu'ici membre de la direction, nommé sous-directeur, signe désormais collectivement à deux, sans autre restriction. Antonini Massimo, Castelli Giuliano, Katz Pierre-Alain, Naggar Jean-Louis, Pedrazzini Armand, Soldini Pietro, et Valsangiacomo Gianluigi, jusqu'ici membres de la direction, nommés directeurs, continuent à signer collectivement à deux. Felix Paolo, maintenant domicilié à Aranno, jusqu'ici membre de la direction, nommé directeur adjoint, continue à signer collectivement à deux. Aellen-Campos Marie-Louise, Benjamin Daniel, maintenant domicilié au Grand-Sacconnex, et Piller Hanina, jusqu'ici membres de la direction, nommés directeurs-adjoints, continuent à signer collectivement à deux, pour les affaires de la succursale. Antonini Mario, Auguadri Luca, Gaist Olivier, et Pasche Christophe, nommés sous-directeurs, continuent à signer collectivement à deux. Rodriguez Maria José, nommée sous-directrice, continue à signer collectivement à deux, pour les affaires de la succursale. Badel Poitras Géraldine, Balmelli Roberto, Bedert Andrée, Maestrini Anna, Pellegrini Stéphane, Sirolli Sergio, et Vink Jan, jusqu'ici membres de la direction, nommés sous-directeurs, continuent à signer collectivement à deux. Gianni Arelys, Schutzbach Daniel, et Verzelloni Marco, jusqu'ici membres de la direction, nommés sous-directeurs, continuent à signer collectivement à deux, pour les affaires de la succursale. Crivelli Nicole est maintenant domiciliée à Genève, et Masson Serge, à Genthod. Sieber Raymond, de Widnau, à Minusio, directeur adjoint, Flückiger Marco, de Bâle, à Stabio, sous-directeur, Fossati Matteo, d'Onsernone, à Magliaso, sous-directeur, Panozzo Marco, de Bâle, à Lugano, sous-directeur, Ferrari Pamela, de Losone, à Brissago, Paris-Lopez Ana-Rosa, d'Espagne, à Pully, et Pasquali Mario, de Chiasso, à Lugano, signent collectivement à deux. Signature collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Louzao-Giannuzzo Antonella, de et à Genève, et Zakaria Rossel Rozalina, de Malaisie, à Nyon.

Journal no 2635 du 23.02.2007
(03803560 / CH-660.0.255.991-1)